

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-michelle-couture12-csmb-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/59923bf2ebed5fceaedde498)
<https://www.cadre21.org/membres/59923bf2ebed5fceaedde498>

Date d'obtention : 2026-03-17 18:21:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'intervention Sexto encadre et uniformise les interventions. Ça permet une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués. Cette intervention va aussi permettre de limiter la propagation des images intimes des jeunes impliqués. Avoir une démarche d'intervention encadrer permet de renforcer le sentiment de sécurité chez les intervenants scolaires, les adolescents et pour les parents. De plus, ça permet de responsabiliser les jeunes impliqués de manière éducative et non judiciaire, en collaboration avec le Service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça va me permettre de connaître la bonne démarche à suivre et augmenter mon sentiment de compétence et de sécurité dans mon intervention auprès de l'élève. J'ai les connaissances pour savoir quelles sont les informations pertinentes pour bien mettre en place mon intervention. De plus, ça me permet de mieux collaborer avec le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Soutenir les jeunes tout au long du processus. Il sera important d'évaluer l'incident sans porter de jugement et sur un ton réconfortant avec l'aide de la grille d'évaluation. Ainsi je pourrai déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. De plus, de vérifier si la victime est à risque et de voir quelles seraient les meilleures façons de la soutenir.